



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

10 novembre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 novembre 2025 à 18 h 30 au Pavillon de la Montagne.

Présents : M. Claude Riverin, maire
M. Alexis Trudeau Gratton, conseiller poste 1
M. Eric Larouche, conseiller poste 2
M. Vincent Buist, conseiller poste 4
M. Gilles Tremblay, conseiller poste 5
Mme Suzan Lecours, conseillère poste 6

Absent : M. Étienne Voyer, conseiller poste 3

Est également présent, M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet de procès-verbal ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence du maire, M. Claude Riverin, l'assemblée est déclarée ouverte.

1. MOT DE BIENVENUE

M. le maire, Claude Riverin souhaite la bienvenue à tous et salue les personnes présentes dans la salle.

1.1 Présentation des membres du conseil et mode de fonctionnement

Le maire invite les nouveaux membres du conseil municipal à se présenter. Il rappelle les règles en place concernant le fonctionnement des séances du conseil municipal.

243-2025

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que M. le maire, Claude Riverin a fait lecture de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE le maire annonce l'ajout du point 12.1 *Recherche de candidatures, Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine* :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. MOT DE BIENVENUE

1.1 Présentation des membres du conseil et mode de fonctionnement

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - résolution

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 - résolution

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 – résolution

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre du MAMH confirmation PRIMEAU

4.2 Lettre du MAMH, acceptation devis surveillance chantier

4.3 Lettre des résidents du secteur du lac Rouge - Résolution

4.4 Lettre de M. Daniel Tétreault, auditeur indépendant de la municipalité

5. RAPPORT DES RESPONSABLES DES COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS

5.1 Nomination, responsables des comités et dossiers majeurs - résolution

5.2 Projet eaux usées

5.3 Projet établissements de villégiature, Anse d'en haut

5.4 Projet résidentiel, lac Neil

6. PRÉSENTATION DES COMPTES, ADMINISTRATION ET FINANCES

- 6.1** Dépôt de la liste des revenus reçus en octobre 2025
- 6.2** Adoption, liste des dépenses et des comptes à payer pour le mois d'octobre 2025 – résolution
- 6.3** Autorisation de paiement, Cain Lamarre, avocats, - 8 067.87\$ - résolution
- 6.4** Autorisation de paiement, Groupe Synergis, étude préféabilité activités au quai, 11 451.51\$ - résolution
- 6.5** Autorisation de paiement, PG Solutions, système comptable, 11 957\$ - résolution

7. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 7.1** Nomination pro-maire – résolution
- 7.2** Reddition de compte, MTQ 2022 - Résolution
- 7.3** Règlement emprunt 283-2019, prolongation prêt temporaire Desjardins - Résolution
- 7.4** MRC du Fjord-du-Saguenay, demande au MAMH projet de coopération volet informatique – résolution
- 7.5** Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, appui demande de soutien financier de la MRC du Fjord-du-Saguenay, projet Cinéma – résolution
- 7.6** Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, appui demande de soutien financier de la MRC du Fjord-du-Saguenay, projet du Symposium de sculpture Neige, Glace et Lumière – résolution
- 7.7** Projet de captation et de traitement des eaux usées, autorisation de réaliser certains travaux sur les propriétés privées – résolution
- 7.8** Demande de contribution supplémentaire, déneigement, Club du Petit lac Saint-Germains
- 7.9** Demande, compensation financière pour bris de clôture lors des opérations de déneigement – résolution
- 7.10** Analyse préféabilité développement activités quai – dépôt
- 7.11** Entente collaboration municipalité de Saint-Fulgence, autorisation processus pour sélection d'une adjointe administrative – résolution
- 7.12** Autorisation, pose de panneaux de signalisation, rue de la Montagne - résolution

8. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

9. AVIS DE MOTION

- 9.1** Avis de motion, Règlement 361-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 19 109 365\$ pour des travaux de construction, de réfection et d'agrandissement des infrastructures municipales pour le traitement des eaux usées

10. PROJETS DE RÈGLEMENTS

- 10.1** Dépôt, Règlement 361-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 19 109 365\$ pour des travaux de construction, de réfection et d'agrandissement des infrastructures municipales pour le traitement des eaux usées

11. URBANISME

- 11.1** Rupture de services, urbanisme

12. DIVERS

- 12.1** Recherche de candidatures, Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine - résolution

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 14.1** Levée de la séance

3. PROCÈS-VERBAUX

244-2025 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025

Il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025.

245-2025 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025

Il est proposé par M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre du MAMH, confirmation PRIMEAU

Le directeur général et greffier-trésorier résume le contenu de la lettre de Mme Julie Beaudoin, directrice générale des infrastructures d'eau au ministère des Affaires municipales. Cette lettre confirme que le projet de captation et de traitement des eaux usées de la municipalité a été jugé prioritaire et a été retenu aux fins d'aide financière du programme PRIMEAU 2023-2033.

4.2 Lettre du MAMH, acceptation devis de surveillance chantier

Le directeur général et greffier-trésorier résume la lettre de M. Eric Bonin, directeur des programmes d'infrastructure d'eau au ministère des Affaires municipales. Cette lettre confirme que le ministère est en accord avec le contenu du devis d'appel d'offres préparé pour sélectionner un surveillant de chantier pendant les travaux pour le projet des eaux usées.

246-2025

4.3 Lettre des résidents du secteur du lac Rouge

CONSIDÉRANT la lettre transmise par M. Michel Blackburn, président du Club du lac Rouge de Saint-Germain;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens du secteur demandent un soutien financier pour l'entretien d'un chemin privé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne soutient pas financièrement l'entretien des chemins privés situés sur son territoire :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Alexis Trudeau Gratton, conseiller, et résolu à l'unanimité de refuser la demande de soutien financier du Club du lac Rouge de Saint-Germain.

4.4 Lettre de M. Daniel Tétreault, auditeur indépendant de la municipalité

Le directeur général et greffier-trésorier résume la lettre de M. Daniel Tétreault, auditeur indépendant, contenant les constats de celui-ci après la réalisation des états financiers 2024 de la municipalité.

5. RAPPORT DES RESPONSABLES DES COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS

247-2025

5.1 Rapport des comités

IL EST PROPOSÉ PAR M. Vincent Buist, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, de déléguer les responsabilités des membres du conseil sur les comités suivants :

COMITÉS 2025 :

Comité des Finances et administration :

M. Claude Riverin
Mme Suzan Lecours

Comité vie communautaire, vie sociale, sports, loisirs et famille :

M. Étienne Voyer
M. Vincent Buist
Mme Suzan Lecours

Comité consultatif d'urbanisme et
de protection du patrimoine :

M. Alexis Trudeau Gratton
M. Vincent Buist

Comité des routes et des chemins :

M. Eric Larouche
M. Gilles Tremblay

Comité des communications et relations avec les citoyens :

M. Étienne Voyer
Mme Suzan Lecours

Comité des mesures d'urgence :

M. Claude Riverin
M. Alexis Trudeau Gratton

Comité de suivi de la planification stratégique :

M. Claude Riverin
M. Gilles Tremblay

Comité accès à l'information et protection
des renseignements personnels :

M. Gilles Tremblay

Comité des grands projets d'infrastructure :

M. Eric Larouche
M. Vincent Buist

Comité des relations intermunicipales :

M. Claude Riverin
M. Eric Larouche
Mme Suzan Lecours

DOSSIERS MAJEURS

Société de développement :

M. Gilles Tremblay

Ainés :	M. Claude Riverin
Bibliothèque :	Mme Suzan Lecours
École :	M. Alexis Trudeau Gratton
Pêche blanche :	M. Étienne Voyer
	M. Gilles Tremblay

5.2 Projets eaux usées

Le directeur général dresse un bilan des démarches administratives dans le dossier de traitement de captation et de traitement des eaux usées. Il mentionne que le résultat des différents appels d'offres lancés en lien avec le projet sera connu au cours des prochaines semaines.

5.3 Projet établissements de villégiature, Anse d'en haut

Le directeur général mentionne les démarches entreprises en lien avec la décision du conseil de poursuivre le déneigement de la rue de la Montagne sur une distance de 350 mètres. Pour sa part, le maire revient sur la séance de consultation tenue sur le sujet.

5.5 Projet résidentiel, lac Neil

Le directeur général, M. Eric Emond, informe que la municipalité est toujours en attente du Plan d'aménagement d'ensemble du promoteur.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Dépôt de liste des revenus reçus en octobre 2025

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier, dépose la liste des revenus reçus en octobre 2025.

248-2025

6.2 Adoption, liste des dépenses et comptes à payer pour le mois d'octobre 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Eric Larouche, conseiller et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des dépenses et la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2025.

249-2025

6.3 Autorisation de paiement, Cain Lamarre avocats, 8 067.87\$

IL EST PROPOSÉ PAR M. Vincent Buist, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de Cain Lamarre avocats, pour un montant de 8 067.87\$

250-2025

6.4 Autorisation Groupe Synergis, étude de pré faisabilité activités au quai, 11 451.51\$

IL EST PROPOSÉ PAR M. Vincent Buist, conseiller, appuyé par M. Alexis Trudeau Gratton, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de Synergis relative à la réalisation d'une étude de pré faisabilité du développement d'activités maritimes au quai, pour un montant de 11 451.51\$

251-2025

6.5 Autorisation de paiement, PG Solutions, système comptable, 11 957\$

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Alexis Trudeau Gratton, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de PG solutions relative au système informatique de comptabilité, pour un montant de 11 957\$.

7. AFFAIRES GÉNÉRALES

252-2025

7.1 Nomination pro-maire

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Tremblay conseiller, appuyé par M. Vincent Buist, conseiller, et résolu à l'unanimité, de nommer Mme Suzan Lecours à titre de pro-maire pour la fin de l'année 2025 de même que pour les mois de janvier, février et mars 2026.

253-2025

7.2 Reddition de compte, MTQ 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-ES) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile 2022 au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF31 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets n'a pas été réalisée normalement en 2022.;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une confirmation d'un octroi de 20 000\$ en lien avec Programme d'aide à la voirie locale, ministère des transports et de la Mobilité durable, reddition de compte sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-ES);

POUR CES MOTIFS, il est proposé M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et unanimement résolu que le conseil de Sainte-Rose-du-Nord approuve les dépenses d'un montant de 25 927.11\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF31, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

IL EST PROPOSÉ par M. Alexis Trudeau Gratton, conseiller, appuyé par M. Gilles Tremblay, conseiller et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Eric Emond, directeur général et greffier trésorier à demander une prolongation du prêt temporaire pour le règlement d'emprunt 283-2019 relatif aux travaux d'ingénierie pour le projet des eaux usées à la Caisse Desjardins de la Rive-Nord-du-Saguenay pour et au nom de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord et ce, pour une durée d'un an.

255-2025

7.4 MRC du Fjord-du-Saguenay, demande MAMH, projet de coopération volet informatique

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Bégin, Ferland-et-Boileau, L'Anse-Saint-Jean, Larouche, Petit-Saguenay, Rivière-Éternité, Saint-Ambroise, Saint-Charles-de-Bourget, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Félix-d'Otis, Saint-Fulgence, Saint-Honoré et Sainte-Rose-du-Nord désirent présenter un projet de Fourniture de service informatique intermunicipal pour la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Eric Larouche et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Sainte-Rose-du-Nord s'engage à participer au projet de Fourniture de services de service informatique intermunicipal pour la MRC du Fjord-du-Saguenay;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la MRC du Fjord-du-Saguenay, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du

volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

- Le conseil désigne le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

256-2025

7.5 Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, appui demande de soutien financier de la MRC du Fjord-du-Saguenay, projet Cinéma

CONSIDÉRANT la volonté de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord de travailler à la projection de films au Pavillon de la Montagne;

CONSIDÉRANT la possibilité que la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord sollicite l'appui de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour obtenir un soutien financier de 2 300 dollars via la Programme d'initiatives culturelles ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité contribuera à la mise en place de ce projet en offrant un soutien technique;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra de dynamiser la vie communautaire, objectif qui figure dans la planification stratégique 2023-2028 de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Vincent Buist, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'appuyer la démarche de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour obtenir un soutien financier de 2 300\$, via le Programme d'initiatives culturelles, pour la mise en place du projet.

257-2025

7.6 Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, appui demande de soutien financier de la MRC du Fjord-du-Saguenay, projet Symposium de sculpture neige, glace et lumière

CONSIDÉRANT la volonté de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord de poursuivre la bonification du Joyeux Carnaval du Sasquatch;

CONSIDÉRANT la volonté d'inviter une équipe de sculpteurs professionnels internationaux afin qu'ils participent à l'édition 2026 de l'événement;

CONSIDÉRANT la possibilité que la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord sollicite l'appui de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour obtenir un soutien financier de 2 000 dollars via la Programme d'initiatives culturelles ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité contribuera à la mise en place de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra de dynamiser la vie communautaire et l'offre touristique en saison hivernale, objectifs qui figurent dans la planification stratégique 2023-2028 de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Gilles Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'appuyer la démarche de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour obtenir un soutien financier de 2 000\$, via le Programme d'initiatives culturelles, pour le projet de bonification du Joyeux Carnaval du Sasquatch en invitant des sculpteurs internationaux à l'événement.

258-2025

7.7 Projet de captation et de traitement des eaux usées, autorisation de réaliser certains travaux sur les propriétés privées

CONSIDÉRANT la réalisation prochaine du projet de captation et de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'en plus de prévoir la mise en place du nouveau réseau, le projet prévoit le retrait des vieilles installations;

CONSIDÉRANT QUE certaines vieilles installations sont situées sur des terrains privés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut réaliser des travaux sur des terrains privés dans le contexte de la mise en place d'un réseau public de traitement des eaux et qu'elle a la volonté de remettre les lieux en état après la réalisation des travaux :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Alexis Trudeau Gratton, conseiller, appuyé par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à permettre la réalisation de travaux sur des terrains privés lors de la construction d'un nouveau réseau de captation et de traitement des eaux usées.

259-2025

7.8 Demande de contribution supplémentaire, déneigement, Club du Petit lac Saint-Germains

M. Claude Riverin, maire, dénonce son conflit d'intérêt et se retire de la discussion.

Mme Suzan Lecours, pro-maire, préside la séance.

CONSIDÉRANT la lettre transmise par M. André Barette, responsable des relations avec la municipalité au sein du Club du Petit lac Saint-Germains;

CONSIDÉRANT QUE le Club du Petit lac Saint-Germains dépose une reddition de compte relative aux dépenses d'entretien du chemin de tolérance pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Club du Petit lac Saint-Germains dépose aussi une résolution en bonne et due forme demandant que la municipalité prélève un montant de 1 300 dollars sur les comptes de taxes 2026 des citoyens du secteur, en vertu du Règlement 306-2020, pour l'entretien du chemin de tolérance;

CONSIDÉRANT QUE le Club du Petit lac Saint-Germains dépose enfin une résolution demandant à la municipalité de hausser à 6 000 \$ sa contribution aux activités de déneigement sur une distance d'environ 1.8 kilomètre du chemin du Petit lac Saint-Germains :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Vincent Buist, conseiller, et résolu à l'unanimité que le conseil décrète ce qui suit :

- La municipalité accepte la reddition de compte déposée par le Club du Petit lac Saint-Germains concernant l'utilisation des sommes prélevées par la municipalité pour l'entretien du chemin de tolérance;
- Le conseil accepte de fixer à 1 300 par résidence le montant qui sera prélevé sur le compte de taxes 2026 des citoyens du secteur pour l'entretien du chemin de tolérance;
- Le conseil refuse de hausser sa contribution au déneigement de 1.8 kilomètre du chemin du Petit lac Saint-Germains.

260-2025

7.9 Demande de compensation financière pour bris de clôture lors des opérations de déneigement

CONSIDÉRANT la demande de remboursement de frais liés à la réparation d'une clôture qui aurait été brisée lors des activités de déneigement pendant l'hiver 2024-2025 déposée par M. Frédéric Villeneuve;

CONSIDÉRANT QUE les bris concernent une clôture située le long de la rue du Quai et que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a précisé à la municipalité qu'il était difficile de déterminer si celle-ci était située sur le terrain du propriétaire ou sur l'emprise du ministère;

CONSIDÉRANT le fait que le demandeur n'a pas fait la démonstration que la clôture était en bon état avant les opérations de déneigement et que c'est réellement des interventions de la municipalité qui auraient causé les dommages;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de maintenir de bonnes relations :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Vincent Buist, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à proposer un montant de 700 dollars à M. Frédéric Villeneuve à titre de règlement à l'amiable concernant cette réclamation.

261-2025

CONSIDÉRANT la demande de remboursement de frais liés à la réparation d'une clôture qui aurait été brisée lors des activités de

déneigement pendant l'hiver 2024-2025 déposée par M. Frédéric Villeneuve;

CONSIDÉRANT QUE les bris concernent une clôture située le long de la rue du Quai et que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a précisé à la municipalité qu'il était difficile de déterminer si celle-ci était située sur le terrain du propriétaire ou sur l'emprise du ministère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reçoit de façon récurrente des demandes de remboursements en lien avec ses opérations de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE l'emprise du ministère des Transports et de la Mobilité durable est souvent très réduite le long de la rue du Quai, ce qui complexifie les opérations de déneigement et peut occasionner des bris sur les propriétés privées:

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MME Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité de demander au directeur général et greffier-trésorier d'entreprendre des démarches auprès du ministère des transports et de la Mobilité durable afin qu'elle réalise un élargissement de son emprise sur la rue du Quai, plus particulièrement dans les secteurs agricoles de cette artère.

7.10 Analyse de pré faisabilité développement activités quai

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier dépose l'étude de pré faisabilité de développement d'activités maritimes au quai municipal préparé par la firme Synergis.

261-2025

7.11 Entente de collaboration municipalité de Saint-Fulgence, autorisation processus pour sélection d'une adjointe administrative.

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la municipalité de Saint-Fulgence concernant le partage de ressources administratives intervenue en 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est soutenue financièrement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit l'embauche de deux ressources qui seraient partagées en les deux municipalités;

CONSIDÉRANT QU'UNE première ressource a été embauchée en 2023 à titre de technicienne comptable;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoyait l'embauche d'une adjointe administrative lors de la 3^e année d'application;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi préparé par le directeur général et accepté par la municipalité de Saint-Fulgence :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Vincent Buist, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à amorcer le processus de sélection visant à combler le poste d'adjointe administrative pour les municipalités de Sainte-Rose-du-Nord et Saint-Fulgence.

262-2025

7.12 Autorisation, pose de panneaux de signalisation, rue de la Montagne

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Tremblay, conseiller, appuyé par M. Alexis Trudeau Gratton, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à faire installer toute la signalisation requise relative au déneigement d'une partie de la rue de la Montagne.

8. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

9. AVIS DE MOTION

9.1 Avis de motion, Règlement 361-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 19 109 365\$ pour des travaux de construction, de réfection et d'agrandissement des infrastructures municipales pour le traitement des eaux usées

Avis de motion est donné par Mme Suzan Lecours, conseillère, que sera déposé le Règlement 361-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 19 109 365\$ pour des travaux de construction, de réfection et d'agrandissement des infrastructures municipales pour le traitement des eaux usées.

10. PROJETS DE RÈGLEMENTS

10.1 Dépôt, Règlement 361-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 19 109 365\$ pour des travaux de construction, de réfection et d'agrandissement des infrastructures municipales pour le traitement des eaux usées

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier dépose le Règlement 361-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 19 109 365\$ pour des travaux de construction, de réfection et d'agrandissement des infrastructures municipales pour le traitement des eaux usées qui suit :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a compétence en matière d'environnement et de salubrité, en vertu des articles 4 (al. 1, par. 4 et par. 5), 19 et suivants et 55 de la *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C-47.1;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de construction, de réfection et d'agrandissement des infrastructures municipales pour le traitement des eaux usées sont nécessaires afin de maintenir des services de bases aux citoyennes et citoyens, pour soutenir la pérennité des services municipaux et préserver la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux impliquent notamment de l'organisation de chantier, des mesures de surveillance, de protection de l'environnement et de gestion de sols contaminés, et totalisent la somme de 19 109 365 \$ \$

CONSIDÉRANT les subventions gouvernementales en provenance du ministère des Transports et de la Mobilité durable et du ministère du Tourisme, lesquelles contribuent à une proportion approximative de 97 % de la somme des travaux, la différence devant être supportée par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire se prévaloir du pouvoir d'emprunter prévu à l'article 1061.1 de la Code municipal du Québec (chapitre C-27.1);

CONSIDÉRANT la *Loi sur les travaux municipaux*, RLRQ, c. T-14, prévoyant que de tels travaux doivent être décrétés par un règlement, lequel doit pourvoir à l'appropriation des deniers nécessaires;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors de la séance du 10 novembre 2025 et le projet de règlement déposé lors de cette même séance;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de construction, de réfection et d'agrandissement des infrastructures municipales pour le traitement des eaux usées, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la firme WSP, en date du 8 septembre 2025, incluant les frais, taxes nettes et les imprévus, laquelle est jointe au présent règlement comme Annexe A;

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 19 109 365,00\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 19 109 365,00 \$ pour une période de 30 ans.

ARTICLE 5. Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale selon les proportions suivantes :

- propriétaires fonciers bénéficiant des infrastructures, lesquels apparaissent à l'Annexe B de la présente: 74 % des dépenses engagées aux intérêts et au remboursement en capital;
- propriétaires fonciers ne bénéficiant pas des infrastructures : 26 % des dépenses engagées aux intérêts et au remboursement en capital.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres

dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 8. Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme du remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 9. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

11. URBANISME

11.1 Rupture de services, service d'urbanisme

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond explique les mesures mises en place en l'absence de l'inspectrice municipale.

12. DIVERS

263-2025

12.1 Recherche de candidatures, Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine

IL EST PROPOSÉ PAR M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par M. Alexis Trudeau Gratton, conseiller, et résolu à l'unanimité d'a d'autoriser M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier à entreprendre les démarches nécessaires visant à combler le poste vacant au sein du Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Claude Riverin répond aux questions de la quinzaine de citoyens présents.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

264-2025

14.1 Levée de la séance

Mme Suzan Lecours propose que la séance soit levée à 20 h 00.

ERIC EMOND
Directeur général et greffier-
trésorier

CLAUDE RIVERIN
Maire